

Avec la participation de :



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'INDUSTRIE  
ET DE L'EMPLOI

MINISTÈRE DU TRAVAIL,  
DES RELATIONS SOCIALES,  
DE LA FAMILLE,  
DE LA SOLIDARITÉ  
ET DE LA VIEILLESSE



Dans le cadre du **plan gouvernemental de mobilisation pour l'emploi** annoncé le 1<sup>er</sup> mars 2011 et des mesures prévues à cet effet, il a été demandé que la mobilisation des acteurs s'exerce au plus près du terrain.

A ce titre, la Sous-Préfète de Grasse a réuni un SPEL - Service Public de l'Emploi Local – afin de déterminer les actions à mener par les acteurs de l'emploi et de la formation.

La Maison de l'Emploi du bassin cannois est associée à ces travaux qui s'articulent autour des axes principaux du plan de mobilisation :

- **Le chômage des Jeunes.** C'est le thème sur lequel nous avons particulièrement travaillé dans cette 14<sup>ème</sup> édition du Tableau de Bord de la Maison de l'Emploi. Des données collectées auprès de Pôle Emploi, de la Mission Locale Avenir Jeunes, et de l'AFIJ – Association pour Faciliter l'Insertion professionnelle des Jeunes diplômés – permettent de dresser un état des lieux des Jeunes du bassin cannois à la recherche d'un emploi (voir en fin de document).

Le plan de mobilisation pour l'emploi fait du **développement de l'alternance** une priorité. Plusieurs mesures ont été adoptées :

- une taxe d'apprentissage réformée ;
  - un système de bonus-malus pour les entreprises de plus de 250 salariés. Le quota de 3 % d'alternants sera relevé à 4 % et modulé en fonction de l'effort de l'entreprise. Les entreprises qui dépasseront cette nouvelle obligation légale bénéficieront d'un bonus d'une valeur de 400 euros par contrat et par an.
  - une mesure "zéro charge" pour les PME qui s'engagent dans l'alternance c'est-à-dire une exonération totale des charges sociales pendant six mois pour toute embauche supplémentaire d'un jeune en alternance ;
  - la création et l'augmentation d'une nouvelle génération de contrats d'objectifs et de moyens pour l'apprentissage, conclus dans chaque région par le Préfet de région et le Président du Conseil Régional pour la période 2011-2015.
- La lutte contre le **chômage de longue durée** est également au cœur de toutes les préoccupations. Plusieurs mesures vont s'appliquer rapidement :
    - un entretien systématique avec un conseiller de Pôle Emploi, dans un délai de trois mois, avec à l'issue une proposition d'emploi, de formation ou d'appui spécifique ;
    - un accompagnement renforcé pour les 40 000 demandeurs d'emploi les plus en difficulté ;
    - le financement de contrats aidés supplémentaires.
  - La **sécurisation des parcours professionnels**, avec plusieurs dispositifs allant d'une nouvelle aide aux entreprises embauchant des demandeurs d'emploi de 45 ans et plus à la mise en place d'une allocation pour les demandeurs d'emploi en formation arrivant en fin de droit ARE.

► Les demandes d'emploi en fin de mois (catégories A et B) - D'après données Pôle Emploi

Définition : Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi

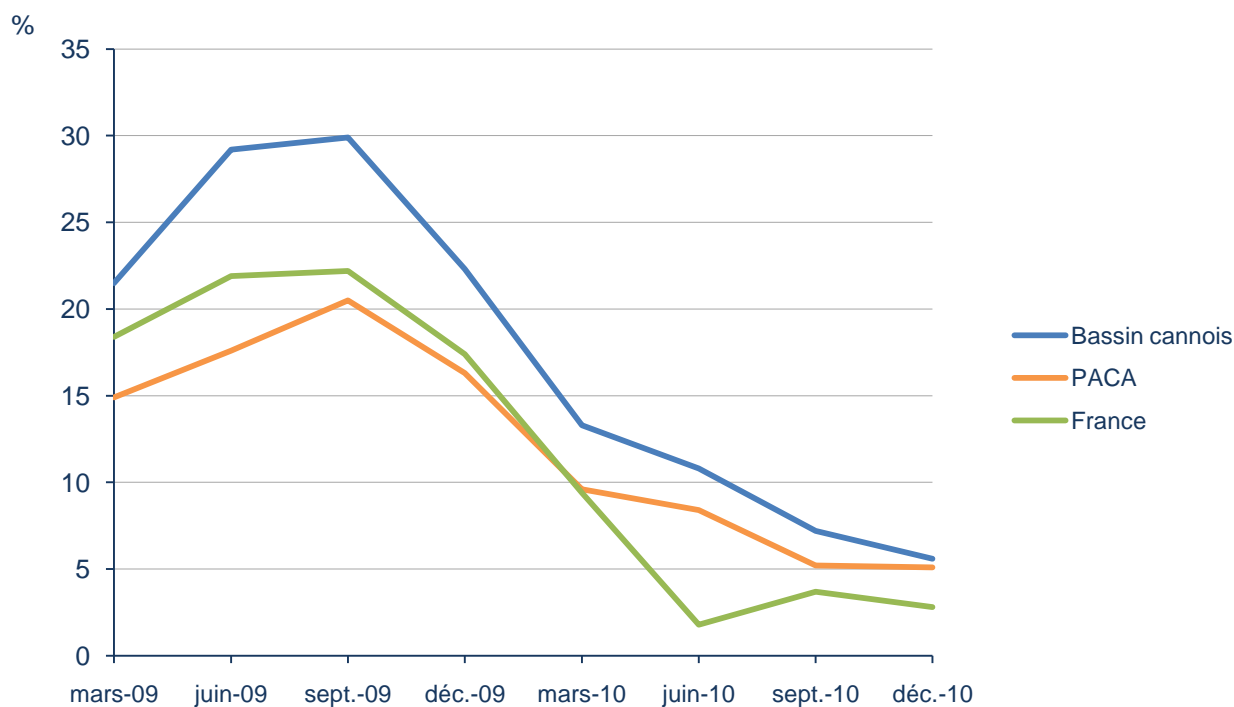
Evolution 2010 / 2009

	Décembre 2010		Evolution Déc. 10 / Déc. 09 du nombre de Demandeurs d'Emploi (%)
	Nombre de Demandeurs d'Emploi	Dont chômeurs indemnisés	
France	3 298 070	2 012 478	+ 2,8
PACA	297 928	181 148	+ 5,1
Alpes-Maritimes	59 051	38 483	+ 3,6
Bassin cannois*	<b>10 586</b>	<b>6 935</b>	<b>+ 5,6</b>
Le Cannet	2 651	1 819	+ 6,6
Mougins	865	563	+ 3,6
Mandelieu-La Napoule	1 412	978	+ 7,6
Cannes	5 534	3 498	+ 4,6

Source : d'après données Pôle Emploi

\* Bassin cannois : Les 5 communes de Cannes, Le Cannet, Mougins, Mandelieu-La Napoule, Théoule sur Mer.

Glissement annuel du nombre de Demandeurs d'emploi  
(Mois M Année N / Mois M Année N-1)



Source : d'après données Pôle Emploi

\* Bassin cannois : Les 5 communes de Cannes, Le Cannet, Mougins, Mandelieu-La Napoule, Théoule sur Mer.

### Structure de la Demande d'Emploi selon l'âge et le sexe (%) (Décembre 2010)

	Ensemble			Femmes			Hommes		
	<25 ans	25-49 ans	50 ans et +	<25 ans	25-49 ans	50 ans et +	<25 ans	25-49 ans	50 ans et +
<b>France</b>	<b>17,8</b>	<b>64,1</b>	<b>18,1</b>	17,4	64,3	18,3	18,2	63,8	18,0
<b>PACA</b>	<b>16,4</b>	<b>65,5</b>	<b>18,1</b>	15,8	66,2	18,0	17,1	64,8	18,1
<b>Alpes-Maritimes</b>	<b>14,7</b>	<b>65,5</b>	<b>19,8</b>	14,0	66,1	19,9	15,5	64,9	19,6
<b>Bassin cannois*</b>	<b>13,7</b>	<b>65,8</b>	<b>20,5</b>	12,8	66,3	20,9	14,5	65,3	20,2

Source : d'après données Pôle Emploi

\* Bassin cannois : Les 5 communes de Cannes, Le Cannet, Mougins, Mandelieu-La Napoule, Théoule sur Mer.

### Evolution de la structure de la demande d'emploi selon l'âge

	Evolution Décembre 2010 / Décembre 2009			
	<25 ans	25-49 ans	50 ans et +	Ensemble
<b>France</b>	- 4,8 %	+ 1,9 %	+ 15,4 %	+ 2,8 %
<b>PACA</b>	+ 0,3 %	+ 3,7 %	+ 15,4 %	+ 5,1 %
<b>Alpes-Maritimes</b>	+ 0,5 %	+ 1,3 %	+ 15,3 %	+ 3,6 %
<b>Bassin cannois*</b>	+ 1,0 %	+ 3,3 %	+ 17,2 %	+ 5,6 %

Source : d'après données Pôle Emploi

\* Bassin cannois : Les 5 communes de Cannes, Le Cannet, Mougins, Mandelieu-La Napoule, Théoule sur Mer.

### Structure de la demande d'emploi selon l'ancienneté d'inscription à Pôle Emploi

	Décembre 2010			Evolution Décembre 2010 / Décembre 2009		
	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans
<b>France</b>	66,1 %	19,4 %	14,5 %	-3,6 %	+ 12,8 %	+ 25,7 %
<b>PACA</b>	68,9 %	18,7 %	12,4 %	-1,0 %	+ 18,0 %	+ 26,8 %
<b>Alpes-Maritimes</b>	73,7 %	16,9 %	9,4 %	-1,9 %	+ 20,4 %	+ 28,3 %
<b>Bassin cannois*</b>	71,7 %	19,2 %	9,1 %	<b>-3,1 %</b>	<b>+ 41,6 %</b>	<b>+ 26,0 %</b>

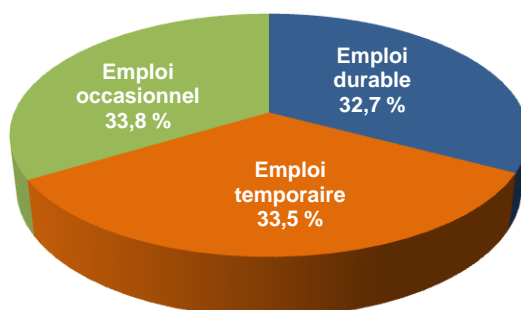
Source : d'après données Pôle Emploi

\* Bassin cannois : Les 5 communes de Cannes, Le Cannet, Mougins, Mandelieu-La Napoule, Théoule sur Mer

## ► Les offres d'emploi dans le bassin cannois \*

\* Bassin cannois : Les 5 communes de Cannes, Le Cannet, Mougins, Mandelieu-La Napoule, Théoule sur Mer.

### Structure des offres d'emploi déposées à Pôle Emploi - Décembre 2010, cumul sur 12 mois d'après données Pôle Emploi



■ Emploi durable : CDI et CDD de + de 6 mois  
 ■ Emploi temporaire : CDD de 1 à 6 mois et missions  
 ■ Emploi occasionnel : contrats de - d'1 mois

### Evolution Décembre 2010 / Décembre 2009 des offres d'emploi déposées à Pôle Emploi (cumul sur 12 mois)

Emploi durable	Emploi temporaire	Emploi occasionnel	Ensemble
+ 5,1 %	+ 43,1 %	+ 59,4 %	+ 33,5 %

Source : d'après données Pôle Emploi

### Décembre 2010 (Cumul sur 12 mois) - Bassin cannois \* : les 10 familles professionnelles totalisant

le plus d'offres d'emploi		le plus de demandes d'emploi	
- Hôtellerie, restauration, tourisme	33 %	- Commerce, vente, et grande distribution	19 %
- Services à la personne	18 %	- Hôtellerie, restauration, tourisme	19 %
- Commerce, vente, et grande distribution	14 %	- Services à la personne	14 %
- Support à l'entreprise	14 %	- Support à l'entreprise	13 %
- Construction, bâtiment et TP	6 %	- Construction, bâtiments et travaux publics	10 %
- Transport et logistique	4 %	- Transport et logistique	6 %
- Installation et maintenance	3 %	- Installation et maintenance	4 %
- Industrie	2 %	- Santé	3 %
- Santé	2 %	- Industrie	3 %
- Banque, assurance, immobilier	1 %	- Banque, assurance, immobilier	2 %
	97 %		93 %

Source : d'après données Pôle Emploi

\* Bassin cannois : Les 5 communes de Cannes, Le Cannet, Mougins, Mandelieu-La Napoule, Théoule sur Mer.

## ► Les Déclarations Uniques d'Embauche trimestrielles - DUE - D'après données URSSAF

N.B. : Cet indicateur doit être considéré avec précaution car il prend en compte toutes les déclarations d'embauche, quelle que soit la durée du contrat.

Par ailleurs, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, seules les données « hors entreprises de travail temporaire » sont fournies par l'URSSAF.

### Nombre et évolution

	Nombre (du 01.10.10 au 31.12.10)	Evolution 4 <sup>ème</sup> trim. 10 / 4 <sup>ème</sup> trim. 09
<b>Alpes-Maritimes</b>	99 342	+ 3,2 %
<b>Bassin cannois *</b>	23 455	+ 4,5 %

Source : d'après données URSSAF

\* Bassin cannois : Les 5 communes de Cannes, Le Cannet, Mougins, Mandelieu-La Napoule, Théoule sur Mer.

### Répartition des DUE selon l'âge (4<sup>ème</sup> trimestre 2010)

	Alpes-Maritimes	Bassin cannois
<b>- de 25 ans</b>	28,9 %	27,2 %
<b>25 - 49 ans</b>	57,9 %	61,2 %
<b>+ de 50 ans</b>	13,2 %	11,6 %

Source : d'après données URSSAF

\* Bassin cannois : Les 5 communes de Cannes, Le Cannet, Mougins, Mandelieu-La Napoule, Théoule sur Mer.

## ► Le R.S.A. - Source Génésis, Conseil Général des Alpes-Maritimes, données non consolidées

Entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2009, le RSA, Revenu de Solidarité Active, se substitue au RMI et à l'API (Allocation Parent Isolé). Objectif du dispositif : assurer un revenu minimum aux personnes sans emploi, et compléter les salaires des travailleurs aux revenus modestes.

Pour bénéficier du RSA, il faut avoir plus de 25 ans (ou moins si enfant à charge ou à naître) et résider en France.

Le département a en charge le paiement correspondant au RMI et à l'API : « RSA socle » ; l'Etat finance le complément au revenu d'activité : « RSA chapeau ».

Le RSA est un revenu et non un statut comme l'était le RMI. Les bénéficiaires sans activité ou qui ne tirent de leur activité que des ressources limitées sont soumis aux principes des droits et devoirs pour leur recherche d'emploi.

Pour plus de renseignements : [www.rsa.gouv.fr](http://www.rsa.gouv.fr)

Remarque : seules les données relatives à l'ensemble du RSA sont disponibles au niveau du bassin cannois et de ses communes.

### Les allocataires RSA payés

	Décembre 2010		
	Nombre d'allocataires	Femmes (%)	Hommes (%)
<b>Bassin cannois*</b>	3 952	60,5	39,5
<b>Le Cannet</b>	983	59,3	40,7
<b>Mougins</b>	248	62,1	37,9
<b>Mandelieu-La Napoule</b>	383	61,4	38,6
<b>Cannes</b>	2 307	60,9	39,1

Source : d'après données Génésis, Conseil Général des Alpes-Maritimes, données non consolidées

\* Bassin cannois : Les 5 communes de Cannes, Le Cannet, Mougins, Mandelieu-La Napoule, Théoule sur Mer

### Répartition des allocataires RSA payés, selon l'âge - Décembre 2010 (%)

	- de 25 ans	25-50 ans	+ de 50 ans
<b>Bassin cannois*</b>	4,5	69,3	26,2
<b>Le Cannet</b>	4,8	67,6	27,6
<b>Mougins</b>	3,6	70,2	26,2
<b>Mandelieu-La Napoule</b>	6,0	70,8	23,2
<b>Cannes</b>	4,3	69,7	26,0

Source : d'après données Génésis, Conseil Général des Alpes-Maritimes, données non consolidées

\* Bassin cannois : Les 5 communes de Cannes, Le Cannet, Mougins, Mandelieu-La Napoule, Théoule sur Mer

## ► Indicateurs ponctuels : les Jeunes du bassin cannois <sup>(1)</sup> à la recherche d'un emploi

### ► Rappel des principaux chiffres

En décembre 2010, **Pôle Emploi comptabilise sur le bassin cannois 1 942 demandeurs d'emploi de moins de 26 ans**, soit 16,3 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi, alors que cette proportion est de 21 % au niveau national.

Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2010, la **Mission Locale « Avenir Jeunes » a reçu 2 850 jeunes**, dont 1 055 en 1<sup>er</sup> accueil.

Quant à **l'AFIJ** (Association pour Faciliter l'Insertion professionnelle des Jeunes diplômés), elle a reçu **96 jeunes** du bassin cannois entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2010.

### Les jeunes du bassin cannois à la recherche d'un emploi

Source : d'après données Pôle Emploi, Mission Locale Avenir Jeunes, AFIJ

Les demandeurs d'emploi * de moins de 26 ans			Les Jeunes reçus par la Mission Locale entre le 01/01/10 et le 31/12/10	Les Jeunes reçus par l'AFIJ entre le 01/01/10 et le 31/12/10	
Nombre (Déc. 2010)	En pourcentage de l'ensemble des demandeurs d'emploi				
		Décembre 2010	Décembre 2009		
<b>France</b>	858 913	21,0	22,4		
<b>PACA</b>	68 456	19,4	20,2		
<b>06</b>	<b>11 703</b>	<b>17,3</b>	<b>18,0</b>		
<b>Bassin cannois</b>	<b>1 942</b>	<b>16,3</b>	<b>16,9</b>	<b>2 850</b>	<b>96</b>

\*Personnes de moins de 26 ans inscrites à Pôle Emploi. Source : d'après données Pôle Emploi

### Répartition par sexe :

	Femmes	Hommes
Jeunes de moins de 26 ans inscrits à Pôle Emploi au 31/12/10	48,7 %	51,3 %
Jeunes suivis par la Mission Locale en 2010	51,4 %	48,6 %
Jeunes suivis par l'AFIJ en 2010	66,7 %	33,3 %

### Répartition par âge des Jeunes accueillis par la Mission Locale « Avenir Jeunes » en 2010 (premier accueil) :

16-17 ans	18-21 ans	22-25 ans	26 ans et plus
20,1 %	51,8 %	28,1 %	-

(1) Bassin cannois : Les 5 communes de Cannes, Le Cannet, Mougins, Mandelieu-La Napoule, Théoule sur Mer

## ► Les familles professionnelles recherchées par les Jeunes à la recherche d'un emploi

### Bassin cannois\* : les 5 familles professionnelles les plus recherchées par les Jeunes de moins de 26 ans (31/12/10)

Emploi : métier recherché	Nombre de demandeurs d'emploi de moins de 26 ans
Commerce, vente et grande distribution	486
Hôtellerie, restauration	435
Support à l'entreprise	178
Services à la personne	177
Construction, bâtiment	159

Source : d'après données Pôle Emploi

\* Bassin cannois : Les 5 communes de Cannes, Le Cannet, Mougins, Mandelieu-La Napoule, Théoule sur Mer.

## ► Les niveaux de formation

### Bassin cannois : répartition des jeunes du bassin cannois à la recherche d'un emploi selon leur niveau de formation (31/12/10)

Niveau de formation*	Demandeurs d'emploi de moins de 26 ans - Déc. 2010		Ensemble des demandeurs d'emploi Déc. 2010	Jeunes suivis par la Mission Locale en 2010	Jeunes suivis par l'AFIJ en 2010
	Nombre	%			
Niveau VI	80	4,1 %	10,7 %	11,2 %	-
Niveau V bis	160	8,2 %	9,1 %	60,9 %	-
Niveau V	818	42,1 %	35,1 %		-
Niveau IV	465	24,0 %	21,3 %	23,5 %	55,2 %
Niveau III et plus	405	20,9 %	23,6 %	4,4%	44,8 %
Non déterminé	14	0,7 %	0,2 %	-	-
Ensemble	1 942	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

A noter : 80,3 % des jeunes reçus pour la première fois par la Mission Locale « Avenir Jeunes » n'ont pas d'expérience professionnelle.

#### \* Grille française de reconnaissance des niveaux de qualification :

**Niveau VI, Niveau V bis** : Main d'œuvre non qualifiée.  
Ce niveau correspond aux emplois n'exigeant pas de formation allant au-delà de la scolarité obligatoire.

**Niveau V** : Employé et ouvrier non qualifié.  
À ce niveau, les emplois demandent une bonne connaissance des techniques de base. C'est la qualification qui correspond à la possession d'un Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) ou d'un Brevet d'Etudes Professionnelles (BEP).

**Niveau IV** : Ouvrier qualifié, employé qualifié et agent technique.  
Cette qualification correspond à la possession d'un diplôme obtenu trois ans après la classe de 3<sup>ème</sup> ou deux ans après un CAP / BEP. Elle peut être attestée par un Brevet de technicien, Baccalauréat professionnel, brevet de métier des arts, brevet de technicien, ...

**Niveau III** : Technicien supérieur.  
Le technicien supérieur est le collaborateur direct de l'ingénieur ou du cadre. Sa qualification est attestée par deux diplômes : le Brevet de Technicien Supérieur (BTS) ou le Diplôme Universitaire de Technologie (DUT).

**Niveaux II et I** : Ingénieur et cadre.  
L'ingénieur ou le cadre conçoivent, préparent, organisent selon leurs fonctions ou leur rang, tout ou partie du travail d'une entreprise. Les formations conduisant à ces qualifications sont dispensées à l'université, dans les écoles d'ingénieurs et dans les écoles supérieures spécialisées.